



Fédération Française de Baseball & Softball

Siège social : 41 RUE FECAMP – 75012 PARIS
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



RSM

RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

Fédération Française de Baseball & Softball

Siège social : 41 RUE FECAMP – 75012 PARIS

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Association Fédération Française de Baseball & Softball,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Française de Baseball & Softball relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note sur le bilan passif « Fonds propres » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre association, nous avons examiné la situation de votre association au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation de votre association, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 février 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Djamel Zahri

Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice précédent 31/12/2022	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	22 073	22 073			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	19 456	16 895	2 560	234	2 326
Autres immobilisations corporelles	89 088	64 461	24 627	13 644	10 983
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	5 899		5 899	5 899	
TOTAL (I)	136 516	103 429	33 086	19 777	13 309
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours	48 107		48 107	44 534	3 573
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	155 697		155 697	220 838	- 65 141
. Créances reçues par legs ou donations				26 240	10 267
. Autres	52 241		52 241	31 754	- 16 020
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	127 941		127 941	32 619	95 322
Charges constatées d'avance	16 705		16 705	6 509	10 196
TOTAL (II)	400 691		400 691	362 493	38 198
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	537 207	103 429	433 778	382 270	51 508

Bilan(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	43 494	41 096	2 398
Excédent ou déficit de l'exercice	-55 464	2 398	- 57 862
Situation nette (sous total)	-11 970	43 494	- 55 464
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-11 970	43 494	- 55 464
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		22 120	- 22 120
TOTAL (II)		22 120	- 22 120
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 121	40 742	137 379
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	36 129	34 805	1 324
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	24 654	87 291	- 62 637
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	206 844	153 819	53 025
TOTAL (IV)	445 748	316 657	129 091
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	433 778	382 270	51 508

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice précédent 31/12/2022	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	553 989	591 957	- 37 968	-6,41
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	31 228	35 040	- 3 812	-10,88
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	379 102	504 766	- 125 664	-24,90
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	441 115	469 606	- 28 491	-6,06
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	99 050	44 035	55 015	124,93
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de	168 852	108 879	59 973	55,08
Utilisations des fonds dédiés	22 120		22 120	N/S
Autres produits	3	4	- 1	-25,00
Total des produits d'exploitation (I)	1 695 460	1 754 287	- 58 827	-3,35
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 331 972	1 307 119	24 853	1,90
Aides financières	78 526	95 369	- 16 843	-17,66
Impôts, taxes et versements assimilés	9 261	16 231	- 6 970	-42,94
Salaires et traitements	245 200	235 604	9 596	4,07
Charges sociales	75 644	68 289	7 355	10,77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 125	8 706	419	4,81
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		22 120	- 22 120	-100
Autres charges	7	6	1	16,67
Total des charges d'exploitation (II)	1 749 736	1 753 444	- 3 708	-0,21
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-54 276	842	- 55 118	N/S
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 222	354	868	245,20
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	427	87	340	390,80
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 649	441	1 208	273,92

	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice précédent 31/12/2022	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	2 837	1 067	1 770	165,89
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	2 837	1 067	1 770	165,89
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-1 188	-627	- 561	89,47
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-55 464	216	- 55 680	N/S
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		2 182	- 2 182	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		2 182	- 2 182	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		2 182	- 2 182	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 697 109	1 756 909	- 59 800	-3,40
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 752 572	1 754 512	- 1 940	-0,11
EXCEDENT OU DEFICIT	-55 464	2 398	- 57 862	N/S
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature		6 900	- 6 900	-100
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total		6 900	- 6 900	-100
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services		6 900	- 6 900	-100
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total		6 900	- 6 900	-100

Annexe

PREAMBULE

L'Association dite « FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL» (F.F.B.S.) a pour objet l'organisation générale, le développement, la promotion et le contrôle de la pratique du baseball, du softball, du baseball5, ainsi que les pratiques dérivées, connexes et complémentaires de ces disciplines, que celles-ci aient pour objet le loisir ou un intérêt social, éducatif ; et ceci tant sur le territoire métropolitain que dans les collectivités d'outre-mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française.

Elle a été créée en 1924. Sa durée est illimitée.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 433 777,85 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 55 463,86 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Comité Directeur de la FFBS.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Contexte et activité

L'année 2023 a été marquée, comme 2022, par des difficultés liées à l'augmentation continue de frais de structures (inflation sur le coût des matières premières, des frais de transport, d'hébergement et de restauration notamment) ainsi que de nouveaux retards de versement de subventions publiques qui ont occasionné d'importantes difficultés de trésorerie, moins prononcées que lors du dernier exercice mais pénalisant tout de même un fonctionnement optimal pendant une période de trois mois (septembre-novembre). L'obtention d'une autorisation temporaire de découvert de la banque a permis de réduire l'impact de ces difficultés.

L'exercice, déficitaire, rend compte de la tension budgétaire sur une année très chargée avec trois événements marquants : la non-réalisation de la prévision de recette de licences (-30k€), la non-obtention d'une subvention additionnelle (30k€) de la part de l'Agence Nationale du Sport et deux actions qui n'ont pu être correctement budgétées car les lieux de compétition n'étaient pas encore connus au moment du vote du budget.

Comme prévu et dans le cadre du nouveau conventionnement entre la Fédération et France Cricket, c'est l'association FC qui a affilié les clubs et délivré les licences de cricket en 2023, entraînant une baisse du nombre de clubs et de licenciés dénombrés à la Fédération. En ce qui concerne le baseball softball, la Fédération a toutefois enregistré, fin 2023, un nouveau record de licenciés par rapport à l'année 2022, confirmant la dynamique de reprise à l'œuvre depuis le Covid-19.

MLB European Series Paris 2025

L'année 2023 aura été marquée par l'annulation du projet d'accueil de rencontres de la Ligue Majeure de Baseball (ligue professionnelle nord-américaine de baseball) à Paris en 2025 en raison d'incompatibilités calendaires entre les parties prenantes.

En conséquence, le Comité d'Organisation des MLB European Series Paris 2025 a été clôturé après facturation, par la Fédération, des derniers frais engagés lors de l'exercice 2023 – principalement de la mise à disposition de personnel, des prestations de conseil et des prestations juridiques. Le boni de liquidation sera reversé à la Fédération en 2024, en attente d'un éventuel reversement à l'Etat qui n'a pas encore précisé sa position quant au solde restant du versement de la première tranche de conventionnement d'un montant de 200k€ opéré en 2022. La convention devenant caduque, les 300k€ restants de subvention ne seront pas versés à la Fédération.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Par mesure de simplification, les immobilisations non décomposables à l'origine sont amorties sur leur durée d'usage. Il n'existe pas d'immobilisation décomposable au sein de la Fédération au regard des seuils de signification.

Immobilisations financières

La seule immobilisation financière correspond au dépôt de garantie versé au titre du loyer du siège social à Paris.

Amortissement des immobilisations

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue ci-dessous.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Agencements, aménagements des terrains	3 à 10 ans
Matériel de transport	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Méthode pour la comptabilisation des produits

La comptabilisation des licences et cotisations est fonction de leur fait générateur qui correspond à leur engagement et souscription.

Les subventions perçues sont considérées et comptabilisées en tant que subventions d'exploitation. Leur montant est défini selon des contrats pluriannuels et peut évoluer par l'émission d'avenants.

Les subventions sont comptabilisées sur les exercices auxquels elles se rapportent contractuellement en vue de couvrir les dépenses et actions dédiées sur l'année concernée.

Les dons manuels sont comptabilisés en produits lors de la transmission effective des valeurs par le donateur, soit lors de leur encaissement en banque.

Lorsque les dons prennent la forme de renonciation au paiement de prestations de services ou de remboursement de frais, les dons sont comptabilisés lorsque le donateur renonce expressément au remboursement/paiement de ses prestations. L'évaluation de la valeur, objet de la renonciation, est réalisée par le donateur contre remise de facture ou de justificatifs de dépenses.

Les ventes de marchandises correspondent aux ventes de produits depuis le site Internet de la Fédération ou lors de ventes réalisées directement au siège à Paris ou lors d'évènements et compétitions nationales. Les ventes sont ainsi comptabilisées lors de la remise et livraison des produits vendus.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 073			22 073
Immobilisations corporelles	86 110	22 434		108 544
Immobilisations financières	5 899			5 899
TOTAL	114 082	22 434		136 516

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 073			22 073
TOTAL I	22 073			22 073
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	16 505	391		16 895
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	13 496	1 138		14 634
Matériel de transport	13 942	2 602		16 545
Matériel de bureau et informatique	17 864	4 994		22 858
Emballage récupérables et divers	10 425			10 425
TOTAL II	72 232	9 125		81 356
TOTAL GENERAL (I+II)	94 304	9 125		103 429

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	44 534	48 107	44 534	48 107
TOTAL	44 534	48 107	44 534	48 107

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	5 899		5 899
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	155 697	155 697	
Autres créances	52 241	52 241	
Charges constatées d'avance	16 705	16 705	
TOTAL	230 542	224 643	5 899

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Produits d'exploitation	11 480
Autres produits à recevoir	5 415
TOTAL	16 895

Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	41 096	2 398			43 494
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 398	-2 398		-55 464	-55 464
Dont générosité du public					
Situation nette	43 494			-55 464	-11 970
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	43 494			-55 464	-11 970
TOTAL dont générosité du public					

Les fonds propres deviennent négatifs à la clôture de l'exercice pour -12 K€. Le résultat déficitaire de l'exercice de -55 K€ absorbe en effet la totalité des reports à nouveau existants à l'ouverture de l'exercice (43 K€).

Les fonds propres seront reconstitués progressivement à partir de l'exercice 2024 grâce à la mise en réserve des résultats excédentaires constitués à partir de l'adoption par le Comité Directeur de budgets contraints et adaptés à la présente situation financière.

Aussi, le plan de trésorerie prévisionnel sur 12 mois préparé par la Direction démontre que la Fédération est en capacité de faire face à ses décaissements sur cette période ; les présents comptes annuels ont ainsi été préparés sur la base d'une continuité d'exploitation.

Analyse des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice 2023 et en liaison avec l'Agence Nationale du Sport, ont été repris les fonds dédiés qui avaient été constitués au 31/12/2022 pour un montant de 22 120 euros et correspondant au contrat de développement du Baseball5.

Aucun fonds dédié n'a été constaté à la clôture de l'exercice.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture
Subventions d'exploitation	22 120			22 120		-
Contributions financières d'autres organismes						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	22 120			22 120		-

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	178 121	178 121		
Dettes fiscales et sociales	36 129	36 129		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	24 654	24 654		
Produits constatés d'avance	206 844	206 844		
TOTAL	445 748	445 748		

Les produits constatés d'avance se détaillent comme suit :

Licences Saison 2024	157 903
Affiliations Saison 2024	34 556
Frais de mutation Saison 2024	2 420
Revenus Hello Asso 2024	320
Inscriptions Compétitions Saison 2024	1 760
Part 2024 Subvention du Ministère des Sports (Knowledge Share Softball)	9 885
	206 844

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	13 000
Dettes fiscales et sociales	24 233
TOTAL	37 233

Annexe (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Catégories d'autorités administratives	Motif de la subvention	Total	Montant perçu 2023	Montant restant à percevoir en 2024	Montant perçu d'avance en 2023
ANS	Etat	Développement 23	105 000	105 000	-	-
ANS	Etat	Performance 23	310 000	310 000	-	-
ANS	Etat	Professionalisation SHN 23	12 000	12 000	-	-
Ministère des Sports et de la Jeunesse	Etat	Knowledge Share Softball 23	13 000	13 000	-	9 885
CNSOF	Association	PAIF 2023	6 000	6 000	-	-
Région IDF	Région	Super League Softball 2023	5 000	5 000	-	-
TOTAL			451 000	451 000	-	9 885

Sigles utilisés :

ANS : Agence Nationale du Sport

CNSOF : Comité National du Sport Olympique Français

IDF : Ile-de-France

PAIF : Plan d'Accompagnement International des Fédérations

SHN : Sportifs de Haut Niveau

Licences et cotisations

Le produit total relatif aux licences et cotisations au titre de l'exercice 2023 est détaillé ci-dessous :

Licences	507 211
Cotisations et affiliations	46 668
Cartes découvertes	110
	553 989

Les licences et cotisations souscrites après le 30 novembre 2023 correspondent à l'exercice 2024. Elles sont donc comptabilisées en produits constatés d'avance pour un montant de 157 903 € pour les licences et pour 36 976 € pour les cotisations et affiliations, frais de mutation.

Prestations de services

Les prestations des services de l'exercice s'analysent comme suit :

Engagements compétitions	57 570
Amendes & report de match	12 450
Pensions et camps	138 480
Mutations & transferts	9 380
Indemnités de formation	64 909
Autres produits	96 313
	379 102

Les autres produits (96 K€) incluent les prestations suivantes :

- Refacturations de frais pris en charge dans un premier temps par la FFBS pour le compte du Comité d'organisation MLB European Series Paris 2025 : 34 K€
- Prestations de publicité et sponsoring : 11 K€
- Refacturations de charges lors d'organisation de camps et évènements : 46 K€
- Produits sur campagne participative (séminaires) : 5 k€

Transfert de charges

Les transferts de charges au cours de l'exercice sont constitués des éléments suivants :

Provisions sur frais arbitrage Baseball	91 962
Provisions sur frais scorage/stats Baseball	21 969
Provisions sur frais arbitrage Softball	43 452
Provisions sur frais scorage/stats Softball	11 469
	<u>168 852</u>

Dons manuels

Le total des dons manuels s'élève à 99 050 euros au cours de l'exercice et se décompose comme suit :

Dons manuels directs	23 300
Campagnes Hello Asso	70 320
Renoncations à remboursement de frais	5 430
	<u>99 050</u>

Les contributions volontaires en nature 2022 pour un montant de 6900 euros correspondaient à des prestations d'accompagnements et de consultations médicaux de joueurs de l'équipe de France.

Aucune contribution volontaire en nature n'a eu lieu en 2023.

Annexe (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations sur l'exercice des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à un total brut de 144 361 euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2,92	2
Non cadres	2,94	
TOTAL	5,86	2

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurent en charges pour un montant total de 10 215 euros TTC (dont provisionné 8 000 €).